

# Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2021

- > Présent·es : Edwyge Souillard, Martin Gunn, Noémie Cheval, David Dräyer, Sylvie Jungo Ayer, Pascal Kotté, Micaël Metry, Christelle Paoly, Christine Remund Rentsch.
- > Excusé·es : Sophie Perdrix, Alexandre Copertino
- > Rôle Facilitation : David
- > Rôle Mémoire : Christelle

L'assemblée du mardi 14 septembre 2021 débute à 18h30 à la Rue Général-Dufour 18, 2502 Bienne

## 1) Mot de bienvenue

David souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée qui est au complet à l'exception de Christine qui nous rejoindra dès que sa boutique sera fermée. Nous sommes reconnaissant·es à tous et toutes d'accueillir également les enfants présents (ici et en haut).

Chacun·e se présente et donne sa météo personnelle.

David présente les principes constitutifs de la membrane de sécurité de cette réunion : bienveillance, souveraineté et confidentialité.

## 2) Nomination des scrutateur·trices

David rappelle que nous n'avons pas besoin de scrutateurs·trices au sens habituel (personnes comptant les voies de chaque vote), puisque nous travaillons par consentement.

Pour chaque décision, nous répondrons aux questions de compréhension et recueillerons les réactions personnelles. Puis nous lèverons les objections faites aux propositions, grâce à des bonifications ou suite à leur retrait. Enfin, nous entérinerons la décision par acclamation.

Dans ce cadre, nous avons besoin de deux personnes qui veillent à ce que toutes les décisions soient bien prises selon ce processus.

Sylvie et Pascal acceptent ce rôle.

### 3) Approbation de l'ordre du jour

David présente l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé avec l'invitation à la présente séance et propose une modification : nous préférerions traiter le point 12 avant les points 10 et 11.

Aucun divers n'a été annoncé, chacun·e est invité·e à intervenir lors du point divers.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, la modification et l'OJ sont acceptés par acclamation. David remercie les participant·es de partager leur célébration silencieusement puisqu'Alexandre s'est déjà endormi.

### 4) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2020

David et Christelle redonnent le contexte de l'AG circulaire. Parce que ce document n'a pas été envoyé aux membres avec l'invitation, David en donne la lecture complète.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, le procès-verbal de l'AG 2020 est accepté par acclamation silencieuse.

### 5) Mot de la présidente

Noémie offre sa parole au centre et celle-ci sera envoyée à l'ensemble des membres<sup>1</sup>. Elle est accueillie par une acclamation silencieuse.

### 6) Rapport d'activité de l'exercice 2020

Noémie, Edwyge et Martin commentent le rapport d'activité reçu par chacun et chacune avec l'invitation à cette AG. Il est accueilli par une acclamation silencieuse<sup>2</sup>.

### 7) Rapport du caissier sur les comptes 2020

Christelle présente les comptes 2020<sup>3</sup> qui ont été réalisés par Christoph Ochsenbein et Fadile Seferaj de Brot für alle.

- > Résultat de l'exercice : CHF 7 451.52
- > Total disponible pour une répartition : CHF 13 402.81

---

<sup>1</sup> Ce document est en annexe du présent PV.

<sup>2</sup> Ce document est également en annexe du présent PV.

<sup>3</sup> Ce document aussi est en annexe du présent PV.

Christelle propose que ce montant ne soit pas distribué, mais serve au fonctionnement futur de l'association.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, la proposition est acceptée par acclamation silencieuse.

Christelle remarque que la section « information sur : Divers » est incomplète. Il manque la phrase « Les deux exercices comparés ici n'ont pas la même durée ». Elle propose de l'ajouter.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, la proposition est acceptée par acclamation silencieuse.

## 8) Rapport des vérificateurs de comptes

David remercie Christine d'avoir officié comme vérificatrice des comptes de l'année 2020 lors d'une visioconférence qui s'est déroulée le 10 septembre passé. Il lui donne la parole et elle donne lecture de son rapport joint au présent PV. Il est accueilli par une acclamation silencieuse.

## 9) Discussion des rapports, décharge au comité et au caissier

Christelle renseigne sur la nature des "recettes", "charges de matériel", administration et informatique, le niveau de liquidité à la fin de l'année.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, les comptes 2020 sont acceptés et l'AG décharge le comité par acclamation et nous pouvons le faire bruyamment puisqu'Alexandre est réveillé !

## 12) Cotisations

David explique que le montant des cotisations sont traditionnellement réévalués à chaque assemblée générale. Christelle précise que les cotisations étaient jusqu'ici une participation libre et consciente et s'excuse si l'association n'a pas fait un appel explicite aux membres plus tôt afin de les collecter.

Elle propose de reconduire le système en participation libre et consciente, mais d'introduire un montant obligatoire 1 CHF minimum pour faciliter l'identification des membres.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, la proposition est acceptée par acclamation.

## 10) Approbation des modifications des statuts

David présente sur l'écran les statuts incluant le texte actuel et chaque proposition de modification<sup>4</sup>. Il explique que celles-ci ont pour but de renforcer et valoriser la gouvernance partagée en les ancrant dans le document constitutif de l'association. Elles visent également à clarifier les rôles des différents organes. Deux articles sont par ailleurs modifiés dans le but de répondre formellement aux exigences formelles des autorités de la reconnaissance d'utilité public que l'association souhaite obtenir.

art. 1 :

La modification ne concerne que de la mise en page et n'est pas soumis à décision.

art. 6 :

Puisqu'il n'y a pas d'objection, l'article 6 est adopté par acclamation.

art. 7 :

Puisqu'il n'y a pas d'objection, l'article 7 est adopté par acclamation.

art. 8 :

Puisqu'il n'y a pas d'objection, l'article 8 est adopté par acclamation.

art. 9 :

Puisqu'il n'y a pas d'objection, l'article 9 est adopté par acclamation.

art. 11 :

Puisqu'il n'y a pas d'objection, l'article 11 est adopté par acclamation.  
Une définition du consentement sera ajoutée.

art. 12 :

Puisqu'il n'y a pas d'objection, l'article 12 est adopté par acclamation.

art. 13 :

L'assemblée propose la bonification suivante : ajouter en point 1 « Le cercle cœur fonctionne en gouvernance partagée selon un modèle constitutionnel évolutif, transparent et accessible au Comité comme aux membres ».

Puisqu'il n'y a pas d'objection, l'article 13 est adopté par acclamation.

art. 15

Puisqu'il n'y a pas d'objection, l'article 15 est adopté par acclamation.

art. 16

Puisqu'il n'y a pas d'objection, l'article 16 est adopté par acclamation.

art. 10

Puisqu'il n'y a pas d'objection, l'article 10 est adopté par acclamation.

---

<sup>4</sup> Ce document ainsi que la version finale des nouveaux statuts sont en annexe du présent PV.

## 11) Élections et démissions statutaires, membres du comité

Noémie explique la démarche entreprise pour élargir le comité. Il s'agissait de rencontrer des personnes de deux types de profils : des personnes engagées pour la transition de manière active et d'autres bénéficiant d'une aura médiatique ou une légitimité des pairs dans le domaine. À l'issue de ces rencontres, notre proposition est principalement constituée de personnes qui se sont déjà engagées au sein de l'association. À l'inverse, le temps passant, certaines personnes sollicitées ont, pour des raisons personnelles, renoncé à leur engagement au sein du comité.

Si nous trouvons dommage d'avoir tant œuvré à réunir un panel de personnes hors de l'opérationnel sans y parvenir, nous nous réjouissons à ce stade de nourrir avec notre proposition l'agilité et le développement de l'association.

*Proposition du comité, composée actuellement uniquement de Noémie :*

Noémie Cheval se représente, Martin Gunn, Sylvie Jungo Ayer et David Dräyer se présentent.

Micäel demande aux autres membres présent·es pourquoi ils/elles ne se sont pas portés volontaires pour être membre de comité. Chacun·e explique sa position et personne d'autre ne se propose.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, le comité est élu par acclamation.

*Proposition vérificatrices des comptes :*

Christine Remund et Sylvie Odiet (suppléante) sont élues par acclamation.

## 13) Budget 2022

Christelle présente le budget 2022<sup>5</sup>. La nouveauté dans ce document est la valorisation des dons non monétaire, notamment CHF 24 500.- de promesse de travail bénévole (évalué à 60 CHF/h).

Micaël remarque que l'équipe salariée s'agrandit alors que le budget pour les dépenses de personnel demeure sensiblement le même (à l'exception du bénévolat).

Christelle explique que ceci est possible grâce aux efforts de l'équipe quant à leurs salaires et le transfert de certaines rémunérations (formation, animation) vers des mandats couverts par les participations conscientes.

---

<sup>5</sup> Ce document est en annexe du présent PV.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, la proposition de budget 2022 est acceptée par acclamation.

#### 14) Divers

Micaël partage son souhait que le nombre de membres se développe.

Micaël démissionne en tant que membre et partage son plaisir d'avoir évolué avec nous.

L'assemblée est close à 21h40



Pour le comité : Noémie Cheval (présidente).